

CCAS DE LEZIGNAN-CORBIERES
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 16
Nombre de d'administrateurs présents : 12
Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 25 septembre 2023

Secrétaire de séance : M. Jean Marc LIMON

L'an deux mille vingt-trois et le 29 septembre à 14 heures et 30 minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville situé 42 Cours de la République, sous la présidence de Monsieur Gérard FORCADA, président du CCAS.

Étaient présents : Mme Christine BENET ; Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ ; M Michel MASUYER ; Mme Sylvie DANRE ; M. Alain-Marc GARCIA ; Mme Marie-Claude MARTINEZ ; M Freddy NOLOT ; M. Bernard FUMET ; Mme Suzanne HERNANDEZ ; Mme Monique PUJAU ; Mme Bernadette FALCONETTI ; Mme Sylviane BERNAZEAU.

Absents excusés : M. Bernard BLANC ; M. Gérard FORCADA ; M. Denis ROUSSEAU ; Mme Chantal JAOUL ; Mme Jacqueline TESSARO.

Avait donné procuration : Mme Chantal JAOUL à Mme Bernadette FALCONETTI

OBJET : Installation de nouveaux administrateurs

Par courrier du 12 mai 2023, Monsieur Jean-Paul PUJOL a fait part à Monsieur le Préfet de l'Aude de sa démission de son mandat d'adjoint municipal. Cette démission a été acceptée par le préfet le 22 mai 2023.

A la suite de cette démission le conseil municipal a procédé, conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du code de l'action sociale et des familles, à l'élection des conseillers municipaux devant siéger au conseil d'administration du CCAS de Lézignan Corbières (délibération n°2023-111 du 29 août 2023).

Vu le code Général des Collectivité Territoriales ;
Vu les articles R 123-7 à R 123-15 code de l'action sociale et des familles ;
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-129 du 30 juillet 2020 portant délégation de représentativité au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et fixant le nombre de membres du dit conseil d'administration

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-111 du 29 août 2023 annulant et remplaçant la délibération n°2022-103 du 28 juin 2022 ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2020-006 du 30 décembre 2020.

Considérant qu'en application de l'article R.123-8 du code de l'action sociale et des familles, les conseillers municipaux devant siéger au sein du conseil d'administration du CCAS ont été élus par le Conseil Municipal lors de sa séance du 29 août 2023 (délibération n°2023-111) ;

Considérant que Mme Mireille SANTINI est remplacée par Mme Sylviane DEZARNEAU pour représenter l'association « Secours Catholique »,

Il est demandé au conseil d'administration d'acter l'installation des membres suivants :

8 membres élus :

Mme Christine BENET
Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ
M Michel MASUYER
Mme Sylvie DANRE
M. Alain-Marc GARCIA
Mme Marie-Claude MARTINEZ
M Freddy NOLOT
M. Bernard FUMET

8 membres nommés sur proposition des associations :

Pour l'UDAF de l'Aude	M. Denis ROUSSEAU M. Bernard BLANC
Pour la Croix Rouge	Mme Jacqueline TESSARO Mme Suzanne HERNANDEZ Mme Monique PUJAU
Pour le Secours Catholique	Mme Bernadette FALCONETTI Mme Chantal JAOUJ Mme Sylviane BERNAZEAU

Le Conseil d'administration du CCAS, après avoir entendu son rapporteur,

DELIBERE A MAIN LEVEE et ACTE A L'UNANIMITE l'installation des membres du nouveau conseil d'administration tels que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré le 29 septembre 2023.

La Présidente de la séance



Le secrétaire

Jean-Marc LIMON